

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 23 décembre 2024 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 17 décembre 2024.

Présent(e)s : M. BERNARD Jérôme, M. BOUCHARDON Mickaël, Mme BOURJAT Laëtitia, M. CHAUMONT Jean Luc, M. FRANCOIS Patrick, Mme JAUBERT Agnès.

Absent(e)s : Mme AUDIGIER Agnès, M. BARRY Francis, M. BECHERAS Philippe, Mme BERGERON Solange, M. BIENNIER André, M. BRUN Claude, Mme CARRIER Martine, M. CAVROY Antoine, M. CHIARUCCI Fabiano, Mme DAVID Sylvette, M. ESSAYAR Khalid, M. FERLAY Aurélien, M. FOUTRY Jean-Marie, M. GAUTHIER Patrick, M. GRIFFE Gérard, M. LAMBERT Jean-Michel, M. MAZET Grégory, M. MONTBLANC Christophe, M. NAJI Driss, M. PETITJEAN Gilbert, Mme RAMERINI Danielle, M. ROBERTON Gérard, Mme SANCHEZ Josiane, M. TOURVIELHE Max, M. VILLARD Benoît.

Excusé(e)s : Mme BSERENI Stella, M. CHAPEL Clément, M. LARUE Fabrice, M. LEBRAT Jérôme, M. MASSOLA Christian, M. MOULIN Gilbert, Mme REYNAUD Christelle, M. SENECLAUZE Bruno.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. FRANCOIS Patrick.

Assistaient en tant qu'invités : Mme BRIELLE Victoria, Mme DOUZET Odile et M. JACOUTON Frédéric.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 14
○ Pour : 14
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. BOUCHARDON Mickaël.

DÉLIBÉRATION DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME DE NUMERIAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le plan comptable M57 ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte Numérian du 15 décembre 2023 ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Vu la délibération N°DCS2023_35 du 15 décembre 2023 votant le Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte Numérian ;

Vu la délibération N°DCS2024_20 du 29 mai 2024 votant le Budget Supplémentaire 2024 du Syndicat Mixte Numérian ;

Vu que le Conseil syndical initialement convoqué le 17/12/2024 n'a pas atteint le quorum requis ;

En effet, il convient ainsi d'effectuer les virements de chapitre à chapitre suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6061 (011) : Fournitures non stockables (e	-24 000,00		
611 (011) : Sous-traitance générale	-28 500,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices ant	52 500,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

- Approuve la Décision Modificative relative au budget de fonctionnement et de l'investissement ;
- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 23 décembre 2024,

Le Président,



Jérôme BERNARD